



DREETS

Centre-Val de Loire
Rapport d'activité
» 2023

» Protéger
Accompagner
Développer

Agir au bénéfice des
entreprises, des salariés,
des demandeurs d'emploi,
des consommateurs et des
personnes vulnérables





Édito

Protéger, accompagner, développer. Ce rapport d'activité illustre l'engagement et le travail des 132 femmes et hommes qui font la DREETS Centre-Val de Loire et les résultats qu'ils ont obtenus en 2023.

Ses actions se sont structurées autour des 4 axes stratégiques de sa feuille de route 2023-2024 :

» ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

- Avec des intentions d'embauches records en 2023 et 70% des recrutements jugés difficiles par les employeurs, la réduction des tensions de recrutement reste un objectif majeur. Dans ce contexte, la DREETS et les DDETS/PP se sont particulièrement mobilisées pour inciter les entreprises à développer l'apprentissage et à ouvrir leurs portes à de nouveaux profils (jeunes, travailleurs handicapés, habitants des quartiers prioritaires...) pour favoriser l'égalité des chances.

- Le 10 novembre 2023, Olivier DUSSOPT, Ministre en charge de l'emploi, est venu signer avec le Conseil régional, un protocole régional d'expérimentation de France Travail. L'ambition est de mieux accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées et mieux répondre aux besoins des entreprises. Le PACTE II (plan régional d'investissement dans les compétences) que nous avons préparé avec le Conseil régional, contribue à cet objectif en soutenant dès 2024 l'accès à la formation des publics qui en ont le plus besoin.

» SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES AIDER À S'ADAPTER AUX TRANSITIONS

- La DREETS s'implique dans la politique volontariste pour réindustrialiser le pays. Elle accompagne les entreprises et les filières notamment la filière automobile, 1^{re} activité industrielle régionale en termes d'emplois, en mobilisant entre autre les financements France 2030 pour aider à la décarbonation des process de production.

- Dans le contexte de hausse des coûts de l'énergie, la DREETS et les DDETS/PP avec leurs partenaires (DRFIP, Banque de France, chambres consulaires, Urssaf, MSA), se sont mobilisées pour faciliter l'appropriation des aides financières par les entreprises.

» PROTÉGER LES SALARIÉS, LES CONSOMMATEURS ET LES PERSONNES VULNÉRABLES

- La prévention des accidents graves et mortels est une priorité du 4^e plan régional de santé au travail. Une attention particulière est portée aux publics les plus exposés : jeunes, nouveaux embauchés et intérimaires.

- Dans un contexte inflationniste, les équipes se sont mobilisées pour contrôler les pratiques commerciales impactant le pouvoir d'achat : trimestre anti-inflation, négociations commerciales, détection de fraudes alimentaires (francisation de fraises...) .

- Avec la hausse de la précarité, un plan d'action territorial concerté a permis de mieux coordonner l'aide alimentaire qui s'est massifiée.

» SOUTENIR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Si le parc d'hébergement d'urgence a connu des tensions croissantes, les services se sont employés à multiplier les solutions qui concrétisent l'accès au logement des ménages les plus vulnérables.

- La politique d'intégration a été marquée par le déploiement territorial progressif du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR).

Mobilisée sur des enjeux aussi sensibles que la souveraineté économique, la transition écologique, la lutte contre les inégalités, la DREETS Centre-Val de Loire est consciente des défis à venir et fière du chemin accompli. En 2024, elle est aussi impliquée dans la réussite des jeux olympiques et paralympiques. Il s'agira de répondre aux besoins de recrutement, notamment ceux des métiers de la sécurité ainsi que de protéger consommateurs, touristes et salariés grâce aux actions de prévention et de contrôle.

» Anouk LAVAURE

Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

Sommaire

MISSIONS

ORGANISATION, MOYENS, LOCALISATION

FOCUS 2023 : ACCOMPAGNER

ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI ET DE COMPÉTENCES

SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES AIDER À S'ADAPTER AUX TRANSITIONS

PROTÉGER LES SALARIÉS, LES CONSOMMATEURS ET LES PERSONNES VULNÉRABLES

SOUTENIR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Elle met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées et assure le pilotage, l'animation et la coordination des actions engagées, en lien avec les directions départementales interministérielles* concernées et les acteurs des territoires.

La DREETS est l'interlocutrice régionale économique et sociale des entreprises, des acteurs institutionnels et socio-économiques : chefs d'entreprises, partenaires sociaux et territoriaux, salariés, réseaux consulaires, collectivités territoriales, associations, établissements sociaux, organismes de formation, opérateurs, consommateurs...

* Les DDETS (Indre et Loire et Loiret) et DDETSPP (Cher, Eure et Loir, Indre et Loir et Cher) sont compétentes en matière de travail, d'entreprises, d'emploi, et de cohésion sociale. La DDETSPP se distingue par des compétences supplémentaires en matière de consommation, de concurrence, de répression des fraudes, de métrologie, de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé et de bien-être animal.

MISSIONS

Ses champs d'interventions concernent :

- » **le développement** des filières et l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions et la gestion de leurs ressources,
- » **le soutien** aux entreprises en difficulté,
- » **la politique** de développement d'accès et de retour à l'emploi, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle,
- » **le contrôle et l'inspection** des établissements et services sociaux,
- » **le contrôle du bon fonctionnement** des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs,
- » **les politiques de cohésion sociale**, protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales (notamment avec les actions sociales et économiques de la politique de la ville),
- » **le pilotage et l'animation** de la politique du travail et l'inspection du travail,
- » **le contrôle** de la formation professionnelle,
- » **la formation** et la délivrance de titres professionnels ainsi que des certifications et diplômes du secteur paramédical et social.

OBSERVER, ANALYSER ET ÉVALUER

La DREETS mobilise des moyens de statistiques et d'études afin d'éclairer la situation économique et sociale de la région, via diverses publications. Elle évalue les politiques publiques qu'elle conduit et peut ainsi mieux cibler l'action de l'État au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants.



ORGANISATION, MOYENS, LOCALISATION

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de région, de la Direction Générale du Travail (DGT) pour le système d'inspection du travail et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour les missions visant au respect des règles de libre concurrence.

Elle regroupe 132 agents répartis en 4 pôles d'expertises travaillant en complémentarité et synergie :

- » le pôle 2EC : Entreprises, Emploi, Compétences,
- » le pôle C : Concurrence, consommation, répression des fraudes, métrologie légale,
- » le pôle T : Politique du Travail,
- » le pôle CS : Cohésion Sociale,

auxquels s'ajoutent un Service Appui au Pilotage et à l'Animation Territoriale (SAPAT) composé des entités suivantes :

- » Service Études Statistiques Évaluation (SESE),
- » Service Communication,
- » Mission Modernisation et Suivi de la Performance (ModSP)

... et un Secrétariat Général : RH, Finances, Logistique et Informatique.

Pour déployer dans les territoires les politiques publiques qui lui sont confiées, la DREETS s'appuie également sur les agents publics intervenant au sein des directions départementales interministérielles concernées.

530,4 millions d'euros de crédits d'intervention mobilisés pour mettre en œuvre en 2023, les politiques publiques que pilote et coordonne la DREETS.

Pour en savoir plus sur la DREETS, vous pouvez consulter la plaquette institutionnelle <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/> > rubrique : missions > les missions de la DREETS.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



132

agents DREETS
au 31 décembre 2023



530,4 M d'euros

pour les politiques
publiques en 2023

La DREETS est située sur 2 sites à Orléans

**DIRECTION
2EC, T, CS, SG, SAPAT**



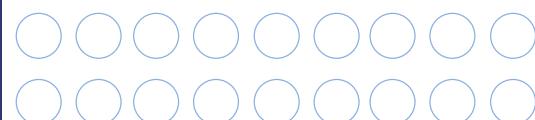
**12, place de l'Étape
ORLÉANS**

PÔLE C



**6, rue de la Manufacture
ORLÉANS**

Téléphone : 02 38 77 68 00



FOCUS 2023 : ACCOMPAGNER

Un emploi pour tous : un accompagnement renoué

La **loi pour le Plein emploi** du 18 décembre 2023 traduit une volonté du gouvernement de **réduire le taux de chômage autour de 5% d'ici 2027. Ses moyens :**

- » un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin,
- » une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion.

Elle prévoit de **généraliser un « accompagnement renoué »** des allocataires du RSA avec notamment 15 heures obligatoires d'activité par semaine. 18 territoires nationaux, dont un dans le Loiret (agglomération de Montargis) expérimentent ce dispositif, soutenus par d'importants moyens.

En 2023, la **DREETS** a participé à l'élaboration d'un **protocole régional** de préfiguration de France Travail avec le conseil régional et les acteurs concernés : Pôle Emploi, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), Khéops et les partenaires sociaux.

Repenser la politique de la ville : une approche « sur mesure »

L'actualité 2023 a été marquée par les **émeutes urbaines**. Cela a conduit les différents acteurs à essayer d'identifier les raisons de ces violences et à essayer de répondre aux besoins à court et moyen termes dans le cadre des **nouveaux contrats « engagements quartiers 2030 »**.

5 nouveaux quartiers du Centre-Val de Loire deviennent **prioritaires pour la période 2024-2030**.

57 quartiers sont donc désignés comme **prioritaires**.

Ils doivent pouvoir bénéficier des dispositifs de la politique de la ville autour des **enjeux éducatifs, d'emploi, d'insertion et de développement économique, ou sociaux**.

L'objectif est de **réduire les inégalités avec le reste du territoire**. La volonté est d'apporter **une réponse sur mesure aux besoins des plus fragiles** et d'avoir un **zonage au plus proche des réalités de chaque territoire**.



A. LAVAURE Directrice DREETS

Accompagner les jeunes sur la culture de prévention : les accidents ne sont pas une fatalité

Afin de lutter contre les accidents du travail, la **DREETS** a mis en avant les **bonnes pratiques en matière de prévention, sur un chantier de construction de logements à Olivet le 26 avril et dans un CFA agricole du Chesnoy, le 13 décembre 2023**.

Le but est de **vulgariser ces pratiques**, afin qu'elles deviennent **un réflexe pour ces professionnels**.

L'**amélioration des conditions de travail** qui en résulte, constitue un facteur de **valorisation des métiers** qui facilite les **recrutements dans les secteurs du BTP et de l'agriculture**.



Une école des relations du travail pour conforter le dialogue social en entreprise

Portée par l'**Université d'Orléans** et soutenue par la **DREETS**, le **CESER*** et l'**ARACT****, l'**École des Relations du Travail (ERT)** du Centre-Val de Loire a été lancée officiellement le 7 décembre 2023 à la Faculté de Droit-Économie-Gestion.

Conçue avec les partenaires sociaux et économiques régionaux et en réponse à leurs besoins, l'ERT est un espace de formation, d'événementiels, d'échanges de pratiques et de recherche.

Elle est porteuse d'un **diplôme universitaire Dialogue social** en format paritaire et notamment, d'un cycle d'information **« Les Matinées des CSE »**.

* Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

** Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE



Rendre attractif les métiers du soin et de l'accompagnement

La région **Centre-Val de Loire** est marquée par un **vieillessement accéléré de sa population**, associé à une **pénurie médicale et paramédicale** particulièrement forte.

Afin d'aider les **associations d'action sociale*** et de santé à **améliorer l'attractivité de leurs métiers**, la DREETS, en partenariat avec l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) ont élaboré en 2023, **une offre d'accompagnement des structures pour répondre aux problématiques spécifiques du secteur : moyens financiers limités, services ressources humaines et supports réduits...**

* Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux URIOPSS.



Prendre soins de nos aînés

Dans le cadre du plan de contrôle des EHPAD mis en place par l'ARS après l'affaire ORPEA, plusieurs services de contrôle de la DREETS ont coordonné leurs actions pour contribuer à garantir le **respect du droit à la dignité, à la sécurité, et à la qualité des prises en charge des personnes vulnérables**.

Les équipes de la **DGCCR** ont diligenté des enquêtes pour s'assurer de la **loyauté de l'offre alimentaire et de la conformité de l'information précontractuelle délivrée aux résidents**.

L'inspection **du travail** a vérifié pour sa part les **conditions de travail des salariés** des établissements.

Les principales informations collectées lors des contrôles ont été partagées avec les **inspecteurs de l'ARS**.



Accompagner les entreprises dans leur gestion RH et organisationnelle

Pour **aider des petites entreprises (TPE -PME) à mieux gérer leurs ressources humaines**, les opérateurs de compétences (OPCO) du Centre-Val de Loire peuvent leur proposer un **accompagnement sur mesure** par un consultant spécialisé.

Cette **prestation de conseil en ressources humaines (PCRH)** permet notamment d'adapter une stratégie RH au **développement d'activité**, d'être accompagné pour **mieux recruter** ou encore de favoriser le **dialogue social dans l'entreprise**.

Cet accompagnement est **cofinancé par la DREETS**. Depuis sa mise en place en 2020, **731 entreprises** ont bénéficié de cet **appui conseil**.



Accompagner les transitions numériques : sécuriser et réguler

Afin d'offrir un **espace économique numérique plus sûr et souverain**, les **équipes CCRF*** se sont particulièrement mobilisées en 2023 avec la loi du 9 juin sur la **régulation de l'influence commerciale par voie électronique** (influenceurs des réseaux sociaux).

La **transition numérique** demeure une **priorité 2024** pour la DREETS avec la loi « sécuriser l'espace numérique » (SREN) et notamment son **filtre anti-arnaques**.

* Agents de la région et en département de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes.

» ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI ET DE COMPÉTENCES

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES

S'engager encore plus dans l'apprentissage : un dispositif gagnant-gagnant pour le jeune et l'entreprise

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen efficace pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leurs formations.

L'aide exceptionnelle attribuée à l'employeur a continué à dynamiser la demande en apprentissage en 2023. Celle-ci est pérennisée jusqu'à la fin du quinquennat, pour les contrats d'apprentissage.



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant unique de cette aide est de 6 000 €.

En 2023, **25 747 contrats d'apprentissage** ont été signés, soit une **progression de 38% en 3 ans**.

Adapter l'offre de formation au marché du travail

Le nombre d'Organismes de Formation par Apprentissage (OFA) et de Centres de Formation par Apprentissage (CFA) a augmenté de plus de 132% entre 2018 et 2023 (passant de 40 à 93 structures). Le nombre de formations en apprentissage proposées au niveau régional (depuis la mise en place de la réforme de la formation de 2018) a également fortement progressé.

- » 1 594 sessions de formation en 2023 (+ 77% depuis 2019),
- » 48% des formations concernent les niveaux 3 (CAP, BEP) et 4 (Bac),
- » 52% des formations concernent l'enseignement supérieur, dont majoritairement le niveau 5 (Bac+2) à hauteur de 22%.

Prépa-apprentissage : Donner aux jeunes toutes les clés pour intégrer le monde du travail

Lancée il y a quatre ans, la Prépa-apprentissage aide les jeunes à préparer leur entrée en apprentissage. Accompagnement personnalisé, modules de formation sur la vie en entreprise, découverte de métiers, stages..., ce dispositif leur laisse le temps de choisir un futur métier et de mûrir un projet professionnel.

La DREETS poursuit son rôle d'animation de l'apprentissage et d'accompagnement soutenu du réseau autour notamment de l'information et l'appui des acteurs de l'alternance (avec les « lettres de l'apprentissage » adressées mensuellement aux OPCO et CFA), du suivi de l'offre de formation par apprentissage, du renforcement de la coordination territoriale, de l'animation des référents apprentissage et de la cellule régionale interministérielle d'accompagnement vers l'apprentissage.



Renforcer l'accompagnement des jeunes

CONTRATS D'ENGAGEMENT JEUNE - VOLET JEUNES EN RUPTURE

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi durable. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou jusqu'à 30 ans en cas reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé), qui ne sont ni étudiants, ni en formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.



Le CEJ propose un accompagnement individuel et intensif avec l'objectif d'une entrée rapide et durable dans l'emploi. Il est mis en œuvre par France Travail (Pôle emploi en 2023) et les missions locales. A fin décembre 2023, 10 863 jeunes sont entrés en CEJ, soit 102,71% de l'objectif régional.

Le volet « jeunes en rupture » du CEJ s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi.

Il vise à mobiliser des moyens spécifiques afin de mieux repérer, remobiliser et accompagner les jeunes les plus en difficulté par des voies qui leur sont adaptées.

A l'issue de l'appel à projet régional, 3 projets (à Orléans, dans le Cher et dans l'Indre et Loire) ont démarré début 2023 avec au terme de la première année de déploiement, 236 jeunes repérés et 146 accompagnés. 2 autres projets vont se déployer en 2024 sur les territoires de Chartres et de l'Indre.

MISSIONS LOCALES

Les 20 Missions Locales de la région sont intervenues en 2023 auprès de 89 473 jeunes de moins de 26 ans (dont 14 487 accueillis pour la 1^{re} fois) pour les informer ou les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Elles répondent à l'ensemble de leurs difficultés : formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès aux droits, à la culture et aux loisirs.

La DREETS, principal financeur des Missions Locales, a subventionné le fonctionnement du réseau en 2023 pour un montant de 20,8 M€.

ÉCOLES DE LA 2^E CHANCE

Les deux Écoles de la 2^e Chance (E2C) de la région, à Tours (avec une antenne à Blois) et Orléans, ont pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire.

Elles mettent en œuvre un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou à une formation. 439 jeunes ont été accompagnés en 2023 pour un financement de l'État à hauteur de 480 662€.

» ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PAR LES MISSIONS LOCALES EN 2023

14 161 jeunes ont signé au moins un contrat de travail (hors alternance)

1 656 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

5 517 jeunes ont accédé à une formation

20,7 M d'euros d'allocations versées aux jeunes



FORMER POUR FACILITER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI : PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Le **Pacte régional d'investissement dans les compétences** implique **tous les acteurs de la formation et de l'emploi**. Il fixe comme objectif prioritaire, la montée en compétences des **personnes en recherche d'emploi**, en lien avec les **besoins de l'économie du territoire**.

Une **attention particulière** est portée sur les **publics les plus éloignés de l'emploi**.

C'est la raison pour laquelle la DREETS s'est de nouveau engagée fortement en 2023 pour son financement aux côtés du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

La fin d'année 2023 a également permis de préparer le nouveau cycle d'investissements dans la **formation**

des demandeurs d'emploi 2024-2027, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme du plein emploi.

Avec ce nouveau plan, l'État a souhaité recentrer son financement sur **l'achat de formations à destination des publics en difficulté** :

- » jeunes - de 26 ans jusqu'à niveau bac + 2 non obtenu,
- » 26-54 ans de niveau infra bac,
- » séniors de 55 ans et +,
- » allocataires RSA et travailleurs handicapés sans condition de diplôme.



CHIFFRES CLÉS 2023

L'État a consacré
79 M d'euros de financement
en 2023

29 962 entrées en formation
ont été réalisées, dont 54% pour des
publics pas ou peu qualifiés,

De nombreuses actions phares
ont été soutenues par le PACTE :
Visas +, DEFI, Identification des
Besoins en Compétences (IBC),
Combo parfait, Klub extraordinaire,
Trans'formation...

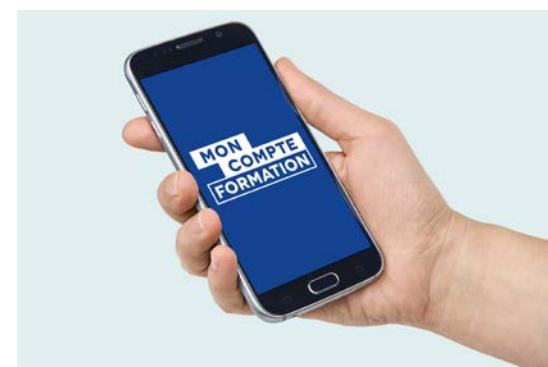
OFFRIR DES FORMATIONS DE QUALITÉ, LUTTER CONTRE LA FRAUDE AU CPF

Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle

Les missions du **Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle** (SRCFP) consistent à procéder à l'enregistrement et au suivi administratif de l'activité des dispensateurs de formation, au contrôle administratif et financier des acteurs de la formation professionnelle et à l'information des usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) et des partenaires sur la réglementation.

Le nombre des organismes de formation (OF) actifs déclarés dans la région au 31 décembre 2023 s'établit à 3 332, soit une progression de 5% par rapport à 2022. Cette augmentation résulte notamment de la mise en place de la **certification qualité QUALIOPI** à compter du 1^{er} janvier 2022 qui a obligé les donneurs d'ordre à se déclarer et à demander à leurs sous-traitants qu'ils le soient également. Fin 2023, près d'un tiers (1 090) des OF actifs disposaient d'une certification qualité QUALIOPI.

Les contrôles du SRC ont, cette année, porté prioritairement sur les dispositifs du **Compte Personnel de Formation** (CPF) ainsi que sur les missions et obligations dévolues aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et sur le bien-fondé du rattachement de leurs dépenses dans le champ de l'apprentissage.



SRCFP ACTIVITÉS 2023

522 nouveaux organismes
enregistrés sur les 1 122 demandes
(965 en 2022).

3 177 organismes
de formation enregistrés
« Ma Démarche Emploi Formation » (+ 8%)
**Portail de démarche en ligne du ministère
du travail, du plein emploi et de l'insertion.*

32 contrôles dont 20 engagés sur l'année

1,78 M d'euros de sanctions
financières pour les organismes
de formation :
1,77 M€ dont 1,6 au titre du CPF (96% du
montant total des sanctions financières).

56 410 d'euros de conventions
FNE Formation*: (clôture de dossiers
engagés en 2022).

**Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation
des salariés placés en activité partielle ou en activité
partielle de longue durée, ou employés dans une entre-
prise en difficulté, en mutation et/ou en reprise d'activité.*



ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Favoriser l'insertion grâce aux contrats aidés

Le **Parcours Emploi Compétences** (PEC) est un contrat de travail conclu entre un employeur qui va percevoir une aide financière et un salarié qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle (formation et accompagnement professionnel).

Il a pour objectif de permettre à **des personnes éloignées de l'emploi** de s'insérer professionnellement et de bénéficier d'une **aide de l'État**.

Ce dispositif repose sur un triptyque emploi, formation, accompagnement.

1 900 contrats aidés ont été signés en 2023
dont **737 dédiés aux jeunes** (39%).



CERTIFIER, UN ENJEU MAJEUR DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

La mission certification de la DREETS contribue à lutter contre la désertification médicale par la délivrance de diplômes d'État dans le secteur paramédical et à renforcer l'attractivité des métiers du travail social :

La mission certification de la DREETS a délivré près de 2 650 diplômes d'État en 2023 en lien avec les métiers du secteur de la santé et près de 530 diplômes d'État relatifs aux métiers du travail social.

Cela concerne près de 21 métiers différents sur ces deux secteurs : accompagnant éducatif et social, aide-soignant, assistant familial, infirmier, masseur-kinésithérapeute, etc. Plus de 50 établissements de formation des secteurs Santé, Social et Médico-social, sont en relation avec la mission pour présenter les apprenants à des évaluations d'exams ou à des jurys.

Outre la formation initiale, la mission organise régulièrement des journées de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en lien avec les métiers concernés.

Accompagner la reconnaissance des compétences par les titres professionnels : En 2023, 406 agréments ont été délivrés aux établissements de formation dans la région en 2023 (+54% par rapport à 2022).

Les trois principaux agréments octroyés en 2023 :

- » 1^{er} : Assistant de vie aux familles,
- » 2^e : Employé commercial,
- » 3^e : Comptable assistant.

CERTIFICATION DES DIPLÔMES 2023

+ de 3 560 Diplômes
d'État (DE) du secteur paramédical
et social délivrés aux écoles
et aux candidats.

+ de 400 agréments de titres
délivrés en région, tous secteurs
d'activités confondus.

Des métiers de qualification de niveau 3
au niveau 7 enregistrés au Répertoire National
des Certifications Professionnelles (RNCP).

SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES AIDER À S'ADAPTER AUX TRANSITIONS



CHIFFRES DU PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030 (DÉCEMBRE 2023)

VOLET RÉGIONALISÉ :

26 projets soutenus
12,85 M d'euros d'aides allouées

VOLET NATIONAL :

99 projets soutenus
217 M d'euros d'aides allouées

FRANCE 2030 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE PLUS INNOVANTE

L'objectif de **France 2030**, programme doté pour son volet national de 54 milliards d'euros, est de permettre aux entreprises, aux universités et organismes de recherche de **répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité** du monde à venir. Il a également pour ambition de **faire émerger de futurs champions pour renforcer la souveraineté et l'indépendance française** dans des secteurs clés, tels que l'énergie, l'automobile, la santé, l'aéronautique, l'agroalimentaire...

À ce jour, **25 milliards ont déjà été engagés** au niveau national pour accompagner plus de **3 200 projets qui permettent de créer ou de maintenir près de 56 000 emplois**.

Le Service économique de l'état en région (SEER) accompagne le développement des filières stratégiques régionales, en particulier les filières santé, cosmétique, aéronautique, automobile, énergie et électronique, et les industries agroalimentaires.

En fonction des spécificités régionales, une démarche pro-active de ciblage et de détection des entreprises pour les orienter au mieux et les accompagner vers le plan France 2030 a permis à fin décembre 2023, de soutenir **99 lauréats** pour un montant total d'aide de 217 M€ (volet national). S'agissant du volet régionalisé de France 2030 (cofinancé État et Conseil régional), **26 projets ont été soutenus à fin 2023, pour un montant total d'aide de 12,85 M€.**

Mieux accompagner les porteurs de projets

Un soutien en ingénierie de projets a été mis en place par la DREETS et le Conseil régional, consistant à accompagner des porteurs de projets qui pourraient potentiellement prétendre à un financement France 2030 national après un travail préalable d'identification des projets structurants en partenariat avec le Conseil régional et l'agence de développement économique (DEV'UP).



Décarboner l'économie

Près de la moitié des projets des lauréats actuels sont des **projets ayant trait à la transition écologique et énergétique**. France 2030 vise dans sa globalité à flécher 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50% à des acteurs émergents porteurs d'innovation.

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS TECHNOLOGIQUES, NUMÉRIQUES, ÉCOLOGIQUES DES FILIÈRES ET DES ENTREPRISES



« Avec l'industrie, fabrique ton avenir » : une semaine de rencontres pour découvrir les métiers de l'industrie

Du 27 novembre au 3 décembre 2023, les entreprises industrielles, les écoles et les centres de formation ont ouvert leurs portes pour faire découvrir leurs métiers !



Développer les compétences de demain

Près de 20% des lauréats régionaux ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt national **« Compétences et métiers d'avenir »** qui vise à développer des formations, initiales et continues, destinées à l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir, notamment dans le domaine des STIM (Sciences, technologie, ingénierie, mathématiques).



Anticiper et accompagner la reconversion des salariés. Transitions collectives (TRANSCO)

Le dispositif **« transitions collectives »** s'adresse aux salariés dont l'emploi est fragilisé et qui souhaitent se reconvertir vers un emploi porteur au niveau local.

L'objectif est d'éviter des licenciements en facilitant une reconversion vers un autre métier en tension.

Pour les employeurs, il s'agit **d'anticiper les mutations économiques** de leur secteur pour faire face aux difficultés à court et moyen terme et à **l'évolution de leur modèle économique**.

Ce dispositif peut faire partie intégrante de la stratégie de gestion du personnel dans le cadre d'un accord **« Activité partielle de longue durée APLD »**.



DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

La DREETS et les DDETS/PP sont des interlocutrices privilégiées des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou structurelles. Elles apportent un **premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées** et contribuent avec l'ensemble des partenaires concernés, à la préservation de l'activité et des emplois en orientant vers les bons dispositifs d'aide et les bons interlocuteurs.

Au sein de la DREETS, la **Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP)** est chargée d'accompagner, en lien avec les DDETS/PP, les entreprises en difficulté, notamment les entreprises industrielles de 50 à 400 salariés.

Le gouvernement a renforcé en 2023 un **dispositif complet pour accompagner les TPE-PME face aux hausses des prix de l'électricité et du gaz avec la volonté de simplifier les démarches et de réduire les délais de paiement.**

La DREETS et les DDETS/PP se sont fortement mobilisées avec leurs partenaires (DRFIP, Banque de France, consulaires, Urssaf, MSA) pour faciliter l'appropriation des dispositifs d'aides, notamment au travers de plusieurs webinaires et supports de communication.

Au total, **282 entreprises** ont été suivies par le CRP en 2023, dont 10 plus particulièrement, afin de renégocier leurs contrats d'énergie et 3 afin d'obtenir un prêt à taux bonifié pour une enveloppe totale de **16,2 M€ sur la région.**



TPE / PME
Les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie

Dans le contexte dramatique pour les entreprises, l'enjeu a été de maintenir un haut niveau de détection précoce des situations à risques.

Le logiciel de veille dit « **Signaux Faibles** » permet de traiter les données de la statistique publique relatives aux entreprises dans le but de détecter le risque de défaillance de ces entreprises dans les 12 à 18 mois.

Cet outil prédictif a permis au **Service Économique de l'État en Région (SEER)** d'identifier (depuis sa création en 2021) 122 entreprises en fragilité.

Identifier le plus en amont possible, les difficultés des entreprises permet de les accompagner, via des actions appropriées.



Signaux Faibles

RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Comité de Développement de l'Emploi (CODEVE)

Dans le prolongement du plan national de réduction des métiers en tension d'octobre 2021, les **CODEVE**, co-présidés État - Conseil régional, se sont développés sur les territoires.

Objectifs : travailler de façon partenariale pour trouver des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises et faciliter l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

Les principaux secteurs d'activité ciblés ont été, selon les territoires, les métiers du grand âge, l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'industrie, le BTP, l'agriculture, la logistique, le transport de voyageurs et de marchandises. Dans le cadre des CODEVE, les acteurs publics du territoire, avec les représentants des entreprises, élaborent un plan d'actions partagé qui porte notamment sur l'attractivité des métiers, le développement de la formation, la mobilisation des publics et des entreprises, le renforcement du lien entreprises/Service Public de l'Emploi. De nombreuses actions ont ainsi été menées sur les différents territoires.

Les CODEVE vont se transformer en 2024 en **Comités Locaux pour l'Emploi (CLPE)**, instances de gouvernance locale de la réforme du plein emploi.

Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Les GEIQ ont pour objet l'insertion et la qualification des personnes éloignées du marché du travail via des contrats en alternance pour satisfaire les besoins de recrutement de leurs entreprises adhérentes.

Des aides à l'accompagnement sont versées par l'État pour les accompagner dans leur développement.

10 GEIQ ont été soutenus en 2023 à hauteur de 422 152€.

PLACER LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES : PRESTATION CONSEIL RH

L'État et les OPCO financent « la **Prestation Conseil en Ressources Humaines** » (PCRH) pour les TPE et PME. Ce dispositif permet de financer le recours à des consultants spécialisés RH sur les thématiques suivantes :

- » Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
- » amélioration des processus de recrutement et appui au développement de l'attractivité,
- » intégration des salariés dans l'entreprise,
- » organisation du travail,
- » amélioration du dialogue social,
- » professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise,
- » accompagnement RH en lien avec la transition numérique et écologique.

CHIFFRES CLÉS EN 2023

731 entreprises ont été accompagnées depuis 2020 jusqu'à fin 2023 par le dispositif PCRH, principalement sur :

la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences **23%**,

la professionnalisation RH **22%**,

l'organisation du travail **16%**,

l'appui recrutement/attractivité **15%**.



» PROTÉGER LES SALARIÉS, LES CONSOMMATEURS ET LES PERSONNES VULNÉRABLES

AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS DONT CELUI DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS LES PLUS EXPOSÉS

À travers leurs actions, l'inspection du travail en contrôle et les services d'accès aux droits du travail, veillent à l'application effective du droit du travail dans les entreprises, concourent à mieux prévenir les risques professionnels, favorisent l'instauration d'un dialogue social de qualité, informent les usagers sur leurs droits et suivent avec attention l'évolution des relations de travail.

Le plan national d'action 2023-2025 du système d'inspection du travail (SIT) a pour objet de mobiliser les services au regard des enjeux actuels du monde du travail. Afin de garantir les droits fondamentaux des travailleurs, le SIT doit ainsi se mobiliser sur la :

- » prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP),
- » lutte contre les fraudes,
- » réduction des inégalités,
- » protection des travailleurs les plus vulnérables.

En outre, garantir le droit de tout travailleur de participer, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises, constitue un objectif à porter de manière transversale.



Prévenir les Accidents du Travail Graves et Mortels (ATGM)

Avec un accident mortel tous les 15 jours en région Centre-Val de Loire, la **lutte contre les accidents graves et mortels** est une priorité forte. Le système d'inspection du travail est engagé dans le plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025.

Veiller aux conditions d'emploi et de santé/sécurité des jeunes et des apprentis en entreprise est une priorité pour les agents de l'inspection du travail.

En 2023, 430 interventions et 669 suites à enquêtes pour ATGM, ont été effectuées.



Promouvoir la santé et la sécurité au travail : quatrième plan régional santé au travail (PRST4)

Co-construit avec les partenaires sociaux et les organismes de prévention, le 4^e plan régional de santé au travail (PRST4) de la région Centre-Val de Loire comprend 20 actions qui sont mises en œuvre jusqu'en 2025, en s'appuyant sur le développement de la culture de prévention et le renforcement de la prévention primaire.

Composé d'un axe transversal de lutte contre les accidents du travail graves et mortels, le plan régional 2022-2025 comporte 3 grands axes stratégiques :

- » le développement d'une **culture de la prévention primaire**, comme clé de voûte de la santé au travail, avec des actions notamment contre les risques professionnels prioritaires (risque chimique dont CMR**, amiante...),

- » le renforcement de la **prévention de la désinsertion professionnelle** (PDP) et le **maintien en emploi**,

- » une **approche partagée de la santé** : santé au travail, santé publique et santé environnementale.

Le plan cible particulièrement les TPE/PME, les jeunes, intérimaires et salariés vulnérables.

Pour en savoir plus :

[4eme-plan-regional-de-sante-au-travail-PRST4](#)

* Agir sur les facteurs de risque en amont pour prévenir les accidents ou les maladies professionnelles : développer l'évaluation des risques dans les entreprises, agir en prévention à partir de l'analyse des accidents du travail graves et mortels.

** Effets Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction.

ZOOM SUR

La Santé et la Sécurité au Travail en 2023

- » 6 fiches synthétiques « **Alerte accidents du travail** » présentent un bref récit de l'accident grave ou mortel survenu en région ainsi que les mesures de prévention à prendre, après avoir identifié les idées reçues et les pièges à éviter.

- » Déploiement de la 1^{re} phase du projet « **Entreprises engagées en santé, sécurité au travail** » visant une meilleure évaluation des risques par les PME au travers

de la mise en place d'un « **label** » employeurs permettant de valoriser des initiatives collectives.

- » Accompagnement sectoriel visant à **travailler sur les conditions d'emplois et les conditions de travail, comme facteurs d'attractivité des métiers** dans les établissements médico-sociaux et le transport logistique.

- » **Action régionale sur l'exposition professionnelle aux risques chimiques.**

- » **Inspection médicale du travail fortement mobilisée en 2023** sur le maintien en emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la loi santé travail, le traitement des agréments des services de santé et un **accompagnement renforcé de ces services** compte tenu des **pénuries médicales**.



Lutter contre le travail illégal et contre les formes graves d'exploitation par le travail

L'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) a pour mission de lutter contre les fraudes complexes en matière de lutte contre le travail illégal. Elle a orienté ses interventions en 2023 sur 2 grandes priorités :

CONTRÔLES PORTANT SUR LE DÉTACHEMENT DE SALARIÉS

153 contrôles ont été réalisés dans les secteurs forts **consommateurs de prestations de service internationales**, principalement dans l'industrie et le bâtiment.

Des constats de fraudes au détachement ou de prêt illicite de main d'œuvre ont donné lieu à des **procédures pénales** et/ou à des **ruptures, par le donneur d'ordre de la relation contractuelle avec l'entreprise étrangère**.

Des **régularisations de la part d'entreprises étrangères** consistant à s'établir en France ou s'engageant à le faire, ont également eu lieu. Des interventions ont aussi été menées vis-à-vis des **entreprises étrangères infractionnistes** qui n'ont pas payé les amendes administratives notifiées par la DREETS.

Veiller à l'application de la législation du travail

Rôles de l'inspection du travail : intervenir par des contrôles en entreprise et par le conseil aux acteurs du monde du travail, mettre en œuvre les politiques en faveur du travail, de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Au-delà des contrôles habituels depuis 2023, des **campagnes nationales** sont désormais organisées afin de **concentrer l'action des services de l'inspection du travail sur des sujets à enjeux particuliers**.

Ces campagnes s'articulent autour de réunions d'information et de sensibilisation des professionnels en amont des contrôles et de la restitution des bilans des manquements constatés.

DEUX CAMPAGNES NATIONALES



Lutter contre la précarité
campagne 2023 de contrôle sur la réglementation du travail à temps partiel dans les secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile : 72 contrôles.



Équipements de travail (ex : chariot élévateur)
campagne 2023-2024 portant sur la prévention des risques liés aux équipements de travail mobiles : 71 contrôles réalisés.

L'URACTI a aussi réalisé des actions portant sur le **respect des droits fondamentaux des salariés détachés : respect du SMIC, des durées maximales de travail et du droit à un hébergement digne. 11 contrôles d'hébergements collectifs ont eu lieu pour s'assurer du respect de ce dernier droit.**

Des injonctions et des procédures de suspension ont été mises en œuvre pour **rétablir les salariés dans leurs droits**.

LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL ILLÉGAL ET PROTECTION DES SALARIÉS VULNÉRABLES

103 contrôles ont été menés notamment dans les secteurs prioritaires : bâtiment et travaux publics (BTP), commerces et hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Des manquements graves répétitifs et cumulés de travail illégal ont donné lieu à des fermetures administratives temporaires prononcées par les préfets.

Des hébergements indignes ont été constatés dans le **secteur des boulangeries**.

L'État donne suite aux signalements émanant d'organisations professionnelles portant sur des situations d'exploitation au travail, voire de traite des êtres humains.

ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN 2023

6 268 interventions concernant
3 871 établissements totalisant
+ de **242 000 salariés**

5 350 suites à interventions
ont détecté au moins une infraction

85% des interventions ont fait l'objet d'une suite (observation, mise en demeure, PV, sanction...)



Appliquer des sanctions

Lorsque des infractions ou manquements au code du travail sont constatés, des procès-verbaux ou des **sanctions administratives** peuvent être mis en œuvre.

Ces décisions concernent essentiellement : **le temps de travail et les repos, l'hygiène, les formalités liées au détachement de travailleurs et le travail illégal**.



Examiner les décisions de Licenciement Salariés Protégés (LSP)

Décisions concernant les salariés protégés qui sont essentiellement des représentants du personnel*.

Cette protection impose à l'employeur qui souhaite rompre le contrat de travail d'un salarié détenteur d'un mandat, de solliciter l'autorisation de l'inspecteur du travail.

538 décisions ont été prises avec une majorité de **décisions d'autorisation** (450).

La décision de l'inspecteur du travail comme toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours soit hiérarchique devant le ministre du Travail, soit contentieux devant le juge administratif.

Les recours sont instruits par le **service « contentieux des salariés protégés » du Pôle Travail**.

Le nombre de contestations s'élève à 26 recours hiérarchiques et 4 recours contentieux.

* Liste complète des salariés protégés : art. L2411-1 du code du travail - Protection issue de la convention N°135 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

SANCTIONS EN 2023

32 procès-verbaux de l'inspection du travail, portant majoritairement sur le travail illégal et les manquements ayant provoqué des accidents du travail

102 décisions d'amendes administratives notifiées, pour un montant total de **508 330 euros**

15 recours contentieux contre ces décisions ou leur recouvrement

Contribuer à l'accès aux droits du travail et à l'information des salariés

Les 6 services départementaux de renseignement en droit du travail informent et conseillent gratuitement les salariés et les employeurs sur la réglementation du travail.

En 2023, **43 888 questions ont été traitées**. (35 511 par téléphone, 5 801 par courriel et 2 576 lors de rendez-vous)

78,4% concernent les **règles du contrat de travail** (rupture, durée du travail et congés, salaire, conditions d'embauche).

En 2023, les services d'**accès aux droits du travail** ont développé des **actions d'information collective** (salariés du particulier employeur, apprentis dans les CFA, ...).

Agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, contre toutes les formes de discrimination au travail

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes va au-delà des questions de rémunérations.

La protection contre les discriminations implique que toute décision de l'employeur doit être prise en fonction de critères professionnels. À défaut, des sanctions civiles et pénales sont encourues.

INDEX DE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES/ HOMMES

Les entreprises qui emploient plus de 50 salariés ont jusqu'au 1^{er} mars de l'année, pour publier leur index de l'égalité professionnelle. La DREETS apporte un appui régulier aux demandes des entreprises (particulièrement celles de moins de 250 salariés) pour le calcul de l'index ou l'élaboration de mesures de correction.

Résultats de l'index de l'égalité professionnelle 2023 en Centre Val de Loire :

- » 82% des entreprises de plus de 50 salariés, assujetties, ont calculé et transmis leur index à l'administration,
- » 4% des entreprises avec une note inférieure à 75/100 doivent mettre en place des mesures de correction visant à réduire les écarts salariaux femmes-hommes.



Veiller à la bonne marche du dialogue social dans l'entreprise

La DREETS appuie et accompagne le dialogue social dans les entreprises et sur le territoire.

Le système d'inspection du travail assure le suivi et le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel et le respect des obligations relatives au droit collectif.



Les matinées des Comités Sociaux et Économiques (CSE) permettent d'outiller les représentants du personnel dans l'exercice de leur mandat (une à deux séances par an). Une cinquantaine d'élus du personnel ont participé à la 2^e session des «Matinées du CSE» initiées par la DREETS et l'Université d'Orléans.

Cette matinée qui avait pour thème « Quels moyens d'action des CSE en matière de prévention des risques professionnels ? » s'est tenue à l'Université d'Orléans le 6 avril et de Bourges le 22 novembre 2023.



Négociation collective

3 533 textes ont été déposés en 2023 auprès des services du Ministère du travail de la région Centre Val de Loire, dont près de la moitié (1 683) par des entreprises de moins de 50 salariés.

Les rémunérations, la durée et l'aménagement du temps de travail, l'égalité professionnelle et l'épargne salariale sont les principaux sujets abordés de l'année.

La DREETS met à disposition des observatoires départementaux du dialogue social (ODDS) animés par les DDETS/PP, ainsi que sur son site internet, des Infographies sur la négociation collective.

Elles illustrent chaque année les principales caractéristiques de la négociation collective en région Centre-Val de Loire : nombre de textes signés, thèmes de la négociation, organisations syndicales signataires.



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire



Newsletter «Dialogue social» en Centre-Val de Loire

La DREETS en partenariat et le Master « Droit Social et GRH » de l'Université d'Orléans publie la newsletter Dialogue social à l'attention des employeurs et représentants du personnel.

Elle a pour objectif de mettre en visibilité les accords négociés dans les entreprises de la région, de donner des repères

juridiques et des bonnes pratiques, afin d'encourager et faciliter le dialogue social.

Parmi les thèmes traités en 2023 : les seniors, la transition écologique, le renouvellement des comités sociaux économiques.

Pour en savoir plus : [Newsletter-Dialogue-social-Infos-en-Centre-Val-de-Loire](#)

VEILLER À LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS ET À L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES DANS UNE ÉCONOMIE CONCURRENTIELLE

ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET ORDRE PUBLIC ÉCONOMIQUE

L'action du Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) de la DREETS a été en partie structurée par le Programme National d'Enquêtes (PNE) de la DGCCRF :

- » veiller à la loyauté des relations entre entreprises, protéger le consommateur,
- » contrôler les pratiques commerciales impactant le pouvoir d'achat des consommateurs.



Contrôler, dans les secteurs les plus impactants pour le pouvoir d'achat, les pratiques de « réduflation » (masquer l'inflation en réduisant la taille) et le respect de la loyauté dans les transactions commerciales et promotionnelles.

Réaliser des enquêtes économiques sur les coûts des matières premières agricoles et sur la fixation des prix de vente par la grande distribution en période d'inflation.

Au niveau des enquêtes de concurrence, la DREETS s'est particulièrement engagée en 2023 sur les enquêtes en lien avec la problématique du pouvoir d'achat :

- » enquêtes flash sur le trimestre anti-inflation, suivi des prix du panier « engagements pour le pouvoir d'achat » de la grande distribution dans l'objectif de limiter l'inflation pour le consommateur,
- » enquête sur les coûts et les marges dans les contrats commerciaux, clause de renégociation, clause de révision de prix.

Dans le secteur alimentaire, l'année 2023 a été marquée non seulement par le transfert de la sécurité sanitaire des aliments de la DGCCRF vers la Direction générale de l'Alimentation (DGAL), mais aussi par un recentrage et une priorisation des contrôles sur la loyauté alimentaire. En résonnance avec la souveraineté alimentaire, politique prioritaire du gouvernement en 2023, ces contrôles portent sur la fausse origine régionale, les pratiques de francisation, la substitution de variétés ou d'espèces, la valorisation et allégations abusives ou trompeuses (bio, durable, raisonnable).





Métrologie légale

Le Pôle C - **Métrologie légale** - procède à des **contrôles** sur différents types **d'instruments de mesure** utilisés pour des transactions ou pour appliquer une législation, tels que les pompes à essence, les taximètres, les balances et les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité. Il surveille également l'action des organismes chargés des contrôles techniques périodiques de ces instruments.



Nette amélioration de la conformité des chronotachygraphes équipant les véhicules de transport : 256 instruments ont été vérifiés à l'automne 2023, principalement chez les transporteurs routiers. Seuls 3% d'entre eux n'étaient pas conformes aux exigences réglementaires.

Assurer le respect d'égalité d'accès à la commande publique

Le Pôle C (Concurrence et consommation) vérifie le respect des règles de concurrence dans le cadre des marchés publics dans les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret (conventions de mutualisation avec les deux DDETS/PP).

Les contrôles 2023 ont concerné **61 marchés de la région**.

Amendes administratives en matière de concurrence et de contrôle des délais de paiement

- » **44 entreprises contrôlées : 52% d'entre elles se sont avérées être en anomalie,**
- » **Suites : 7 avertissements, 5 injonctions, 17 procès-verbaux pour anomalies,**
- » **58% des anomalies ont donné lieu à une amende administrative,**
- » **365 000€ d'amendes administratives notifiées en 2023.**

Proposer une offre de service aux enquêteurs de terrain

Le service du pilotage apporte un appui aux agents de contrôle intervenant en DDETS/PP pour améliorer l'effectivité du PNE (programme national d'enquêtes) dans les territoires. Cet appui concerne l'analyse de risques, le recueil de signaux faibles, le ciblage et le suivi de l'activité.

En 2023, un travail d'actualisation et de refonte de la grille des enjeux régionaux portant sur une territorialisation cartographiée de ces enjeux, a été réalisé, afin d'améliorer l'enquête.

L'offre de services est orientée vers la montée en compétence et l'échange entre pairs sur les enjeux du numérique, de la rénovation énergétique, des fraudes alimentaires.

Des partenariats élargis et renforcés avec d'autres services de l'État ont permis de nouer des coopérations gagnant/gagnant : avec l'ARS pour les EHPAD, avec la DREAL pour l'immobilier et le logement.



DÉFENDRE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DE LA NATION

Au sein du pôle 2EC, l'une des missions du service économique de l'État en région (SEER) est d'aider les acteurs de l'économie à protéger leur entité, leur capacité d'innovation et de production, d'intérêts hostiles, concurrents ou d'États étrangers.

Le délégué régional du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE, service à compétence nationale de la direction générale des entreprises) contribue à l'action de l'État en région en ce domaine. Il s'agit d'identifier les acteurs à protéger, ainsi que les menaces – capitalistiques, informationnelles, cybernétiques, ... qui peuvent peser sur eux.

Des actions de prévention et, si la menace se concrétise, de remédiation, sont alors engagées. Le délégué régional est aussi chargé de mission de Sécurité économique auprès de la préfecture de région, contribuant ainsi à la coordination interministérielle et à la mise en œuvre de cette politique au plus près des territoires.

PROTÉGER LES PUBLICS EN SITUATION VULNÉRABLE

VEILLER SUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

Lorsqu'une **personne majeure** est **dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération qui empêche l'expression de sa volonté**, le juge peut ordonner une mesure de protection juridique.

La DREETS finance **3 mesures de protection juridique : sauvegarde de justice** (protection légère et temporaire), **curatelle** (protection plus complète que la sauvegarde de justice) et **tutelle** (protection la plus protectrice).

En 2023, **38,9 millions d'euros** (dotation régionale DREETS) ont été dévolus aux **20 services mandataires tutélaires** (établissements sociaux) et aux **109 mandataires individuels** (agréés par les préfets de département) afin d'accompagner, conseiller, assister ou représenter **23 247 personnes protégées**.

Contrôler les dispositifs sociaux : respect du droit à la dignité, à la sécurité, et à la qualité des prises en charge

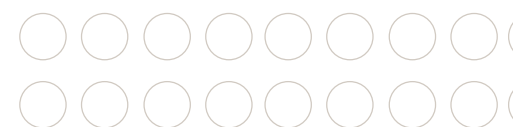
La **Mission Régionale d'Inspection Contrôle Evaluation** (MRICE) de la DREETS réalise des **contrôles des conditions d'accueil et de fonctionnement des structures et dispositifs** suivant :

- » établissements sociaux autorisés (au sens du code de l'action sociale et des familles),
- » actions subventionnées (hébergement d'urgence, pension de famille, associations distributrices d'aide alimentaire...),
- » mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- » la réussite éducative et adulte relais,
- » les postes FONJEP*,

Faciliter l'accès aux droits des publics les plus en difficulté

La **lutte contre le non-recours et l'accès aux droits et aux services sociaux**, constitue un des axes stratégiques des **politiques de prévention et de réduction de la pauvreté**.

La DREETS contribue au déploiement dans la région de la **stratégie de lutte contre la pauvreté pilotée par la commissaire placée auprès de la Préfète de région**.



sements sociaux) et aux **109 mandataires individuels** (agréés par les préfets de département) afin d'accompagner, conseiller, assister ou représenter **23 247 personnes protégées**.

Le nouveau **schéma régional des mandataires judiciaires** à la protection des majeurs a été signé fin 2022 et s'est déployé en 2023.

PROTECTION JURIDIQUE DE MAJEURS

23 247 majeurs protégés

38,9 M d'euros



- » les organisateurs de **Vacances Adaptées proposées** aux personnes adultes en situation de handicap.

La MRICE vient également en **appui direct auprès des DDETS et DDETSPP**.

* Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

CONTRÔLE DES DISPOSITIFS SOCIAUX 2023

85 contrôles réalisés

45 appuis DREETS auprès des DDETS, DDETSPP et préfectures



Soutenir les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire

L'aide alimentaire permet de mettre à disposition des produits auprès des **personnes les plus démunies** (gratuitement ou contre une participation symbolique).

Dans le contexte d'une hausse de la précarité, l'augmentation des moyens dédiés à l'aide alimentaire, notamment au travers de l'appel à projet « mieux manger pour tous », a conduit à une **mobilisation de tous les acteurs en département**.

L'installation du **comité régional de lutte contre la précarité alimentaire** associant l'ensemble des parties prenantes, vise à déployer un **plan d'action territorial concerté**.

En 2023, **plus de 2 M€** ont été octroyés dans ce cadre, aux **opérateurs associatifs**.



Soutenir la stratégie de prévention et de protection de l'enfance

Une **attention soutenue à la situation des enfants** a permis de consacrer plus de **2,7 M€** à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Ces crédits sont dédiés au financement des **conventions tripartites** entre l'agence régionale de santé, l'État (DREETS) et les conseils départementaux.

Lutter contre la pauvreté

La DREETS a travaillé étroitement avec la nouvelle **commissaire à la lutte contre la pauvreté** pour l'instruction des projets et **identifier les actions à impact, à essayer dans le cadre du Pacte Régional des Solidarités**.



SOUTENIR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



HÉBERGER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT AUTONOME

Le deuxième **plan Logement d'abord 2023-2027** poursuit les objectifs d'accès au logement des personnes sans domicile et renforce les partenariats organisés autour des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

La proposition d'un **parcours d'accompagnement sans rupture** est un élément clé de l'insertion des personnes sans domicile dans le logement.

Faire des SIAO, les pivots des parcours d'accompagnement vers et dans le logement

Le rôle des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est d'optimiser le parc d'hébergement et d'améliorer l'accès au logement.

Ce sont les coordinateurs des solutions, apportées à l'échelle de chacun des 6 départements de la région, au plus proche de l'usager et de ses besoins.

Mettre à l'abri les personnes en difficulté

L'hébergement d'urgence permet d'accueillir, héberger et accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale et/ou des publics vulnérables :

- » dispositif généraliste d'hébergement et de nuitées hôtelières : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et centres d'hébergement d'urgence (CHU),
- » dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), centres provisoires d'hébergement (CPH).

Accélérer l'ouverture de nouvelles places de logement adapté

- » Fixer des objectifs territorialisés de places de pensions de famille : offre alternative de logement, sans limitation de durée, combinant espaces privatifs et vie collective.
- » Soutenir l'InterMédiation locative : dispositif qui sécurise la relation entre le locataire et le propriétaire du parc privé et encourage ce dernier à louer son logement à des personnes en difficulté.
- » Renforcer l'accompagnement Vers et Dans le logement (AVDL) : l'appel à projet du programme AVDL 2023-2024 vise à apporter de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement dans le parc de logements ordinaires, des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.



ZOOM SUR



Accueil hébergement insertion 68,5 millions d'euros

Hébergement

PLACES HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE :

Urgence : 2 088

Hôtels : 340

Centres d'hébergement

et de Réinsertion Sociale (CHRS) : 1 294

PLACES HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS :

Centres d'hébergement Provisoire (CPH) : 433 (+27%)

Logement accompagné

Places Pension de famille/résidence accueil (RA) :

1 005 (dont 257 de RA)

Places en Intermédiation locative : 1 602

Protéger les femmes victimes de violence

342 places dédiées (264 en hébergement, auxquelles s'ajoutent 78 places en logement adapté)

En 2023, ces places ont visé en priorité, les **femmes victimes de violences conjugales** ayant besoin d'une mise en sécurité en urgence et/ou d'un hébergement d'insertion leur permettant de s'inscrire dans un **parcours vers le logement**.



FAVORISER L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

La **politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés** est traitée de manière transversale, tant les différentes dimensions d'insertion et d'intégration sont étroitement intriquées.



Poursuivre le déploiement d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés

Le programme **d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR)** a pour mission d'accompagner dans leur intégration les bénéficiaires d'une protection internationale, qui ont obtenu la protection par l'OFPRA dans l'année N et N-1, et de systématiser leur accès à l'emploi et au logement.

Ce dispositif est opérationnel depuis le début de l'année 2023, dans le **Loir-et-Cher** (118 orientations, dont 65 hommes et 53 femmes) et le **Loiret** (171 orientations, dont 129 hommes et 43 femmes). Son lancement dans l'**Indre** a eu lieu en **octobre 2023**.

L'année 2024 sera celle du **déploiement sur les 3 autres départements de la région : le Cher, l'Eure-et-Loir et l'Indre et Loire**.

Déployer les Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration

Devenue une politique prioritaire du gouvernement, la contractualisation avec les collectivités sera un enjeu pour 2024 à travers la signature de **CTAI – Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration**.

Le **premier CTAI d'envergure régionale** à destination des étrangers primo-arrivants, a été signé en 2023 avec le Conseil régional.

L'objectif de ce contrat est de conjuguer les compétences de l'État et celles du Conseil régional pour accélérer l'accès à l'emploi, pilier de l'intégration, des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés et répondre ainsi aux besoins de recrutement de nombreuses entreprises confrontées à des pénuries de main d'œuvre.

Il vise plus particulièrement les **jeunes de moins de 25 ans et les femmes Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)**.

Communiquer sur les parcours d'intégration réussis et remobiliser les acteurs locaux de l'intégration

3^e édition en octobre 2023 de la **semaine nationale de l'intégration des étrangers primo-arrivants avec une cinquantaine d'événements organisés partout en Centre-Val de Loire** afin de valoriser les initiatives locales au service de l'intégration des étrangers en France.

Cette édition a été cette année encore, l'occasion de **valoriser les actions remarquables**.

Les associations, les opérateurs de l'État, le service public de l'emploi ont proposé diverses manifestations autour de l'emploi, de la culture, du sport, des valeurs de la République, de l'apprentissage du français...

Objectif : changer le regard de la société sur les étrangers primo-arrivants engagés dans des parcours d'intégration souvent exemplaires.



SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Avoir un handicap ne doit pas empêcher l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Mettre en place, avec les réseaux d'entreprises, des actions partenariales pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, est une priorité pour la DREETS.



Renforcer la coordination grâce au Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)

Le **Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés** a pour objectif de renforcer la coordination entre les professionnels œuvrant pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le nouveau plan d'actions du **PRITH 2023-2027** répond à 4 grandes ambitions :

- » réduire le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap,
- » accroître le nombre de personnes en situation de handicap en formation,
- » augmenter le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans les entreprises privées,
- » augmenter le nombre de maintiens dans l'emploi ainsi que l'accès à l'emploi des étudiants en situation de handicap.

Le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** figure parmi les signataires aux côtés, notamment, de l'Académie d'Orléans-Tours, des Universités d'Orléans et de Tours, de l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), du Centre national des arts et métiers (CNAM), de l'institut national des sciences appliquées (INSA), du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou encore de la Caisse d'Épargne.

Soutenir les Entreprises adaptées, tremplin vers l'insertion en milieu ordinaire

Entreprise à part entière, l'Entreprise Adaptée (EA) emploie des personnes reconnues comme travailleurs handicapés, leur permettant d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leur handicap.

Elle a aussi pour vocation de faciliter l'accès de ses salariés à des postes de travail en milieu ordinaire. Les EA reçoivent un financement de l'État pour l'emploi et l'accompagnement de ces publics.

En 2023, **36 structures** ont été conventionnées dont **21 habilitées pour l'expérimentation CDD « Tremplin »**.

La DREETS a soutenu les entreprises adaptées à hauteur de **27,6 M€** pour le financement de **1 630 ETP** (Équivalents Temps Plein).

Accéder à l'insertion en milieu ordinaire, grâce aux Entreprises adaptées

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour aider les personnes en situation de handicap à obtenir et garder un emploi en milieu ordinaire de travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur. L'emploi accompagné est financé par l'État, l'Agefiph et le FIPHP à hauteur de **1,3 M€** avec **420 personnes accompagnées en Centre-Val de Loire en 2023**.

** Le CDD-tremplin d'une durée de 4 mois à 24 mois permet un parcours d'accompagnement individualisé d'un travailleur en situation de handicap, afin de préparer et faciliter sa transition professionnelle vers un employeur privé ou public.*

ACCÉDER À UN EMPLOI PAR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) permet aux personnes ne pouvant pas accéder à un emploi dans les conditions habituelles du marché en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé au sein d'une structure adaptée.

En 2023, **160 structures de l'IAE** ont été conventionnées par la **DREETS** : 36 entreprises d'insertion, 15 entreprises de travail temporaire d'insertion, 38 associations intermédiaires, 70 ateliers ou chantiers d'insertion et 2 entreprises

d'insertion par le travail indépendant. L'État a consacré **43 M€** pour le financement de presque **3 000 Équivalents Temps Plein (ETP)** concernant 10 628 personnes physiques en voie d'insertion professionnelle.

L'année 2023 a été marquée par la volonté de stabiliser le développement des structures après 4 années de croissance : reconduction des subventions perçues en 2022 et création de nouvelles structures/activités à la marge avec une priorité sur le secteur marchand et l'implantation dans les zones blanches.

FAVORISER L'INCLUSION ACTIVE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI GRACE AUX OUTILS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN + 2021 - 2027

Inclusion active des personnes éloignées de l'emploi

Le Fonds social européen+ (FSE+) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans le capital humain. Doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros au niveau européen pour la période 2021-2027, dont plus de 4 milliards pour la France, le FSE+ continuera d'apporter une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines.

Au titre du **programme 2021/2027**, le FSE devient le FSE +.

En région Centre-Val de Loire, le budget maqueté du FSE est de 57 millions d'€ pour l'État.

Le FSE + s'articule autour de **3 grandes priorités** : l'insertion socioprofessionnelle et l'inclusion sociale, le retour à l'emploi des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire (85% du budget régional FSE+).



Cette nouvelle programmation a été préparée en 2022 : répartition des maquettes financières octroyées, montage des subventions globales avec les conseils départementaux, signature d'un accord avec le Conseil régional (compétent également en matière de FSE +) pour bien définir les lignes de partage.

Le montants programmés 2023 au titre du FSE+ en cumul sont de **22,6 M€**.

ACCÉLÉRER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI DES PERSONNES RÉSIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Dans les **Quartiers Politique de la Ville (QPV)**, l'objectif assigné aux politiques publiques est d'aller au-delà des objectifs ordinaires et d'atteindre, par une action à la fois interministérielle et territorialisée, une réduction des inégalités et des écarts de développement.

La région Centre-Val de Loire compte en 2023 52 QPV (elle en compte désormais 57 en 2024), regroupés dans **19 Contrats de Villes (CV)**. Chaque contrat formalise l'engagement des différents acteurs visant à définir, sur 6 ans, un projet commun qui précise la forme d'engagement de chacun pour lutter contre les multiples problèmes qui se cumulent dans ces QPV (mobilité, garde enfants, logement, emploi...).

Ils organisent les actions autour de grandes orientations thématiques telles que : cohésion sociale, cadre de vie,

développement économique et accès à l'emploi, valeurs de la République et citoyenneté, égalité F/H, jeunesse, lutte contre les discriminations.

Renforcer la coopération entre les acteurs de l'emploi et de l'action sociale

Élaboration et mise en œuvre avec le Service Public de l'Emploi d'une feuille de route pour renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville et une meilleure mobilisation du droit commun : 2 journées régionales dédiées à l'emploi ont été organisées en juin (<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Comment-favoriser-l-acces-a-l-emploi-des-habitants-des-quartiers-sensibles>) et décembre, pour capitaliser sur le travail de repérage et de mobilisation mené par les associations de proximité, privilégier la complémentarité à la subsidiarité du droit commun, renforcer les transitions entre le travail mené par les associations de grande proximité, les acteurs du service public de l'emploi (SPE) et ceux du monde économique et accentuer les interactions entre acteurs pour faire émerger l'intelligence collective.



ZOOM SUR



Accès à l'emploi des habitants des QPV 2023

19 contrats de villes conclus en Centre-val de Loire
Plus de 10,7 M€ consacrés à cette politique en 2023
 Opération « les quartiers de l'emploi : toutes et tous engagés »



Une vingtaine de manifestations déployées par les acteurs locaux, sur les 19 contrats de ville de la région :
 Job-dating ; forum des métiers ; entreprenariat ; stage de 3^e ; stade vers l'emploi ; promotion de l'alternance ;
 focus sur les « emplois-francs » ; garde d'enfants (SOS nounou) ; estime de soi ; insertion par l'activité économique ;
 « course à l'emploi » associant employeurs, Service public de l'Emploi (SPE) et associations QPV (Markethon)...

Former aux valeurs de la République et de la laïcité

Dans le cadre du déploiement régional du **plan de formation "Valeurs de la République et laïcité"**, le service politique de la ville de la DREETS a mis en place une plate-forme d'échanges et de ressources à destination du réseau des formateurs de ce dispositif, et plus globalement de tous les acteurs concernés par cette thématique. <https://reseau-laicite-cvl.fr/>

Cette formation permet aux acteurs de terrain de mieux appréhender le principe de laïcité et de mieux comprendre, comment l'appliquer et l'expliquer dans l'exercice de leurs métiers.

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ 2023

57 formations déployées

748 personnes formées en 2023

7 366 personnes formées depuis 2015



Valeurs de la République
 et Laïcité
 En région
 Centre-Val de Loire

LES SERVICES TRANSVERSAUX DE LA DREETS CENTRE-VAL DE LOIRE

Modernisation informatique



Grâce à la mise en place en 2023 par le service informatique d'**OFFICE 365**, l'**environnement de travail numérique des agents est facilité, le tout est accessible en mobilité.**

Vie au travail

Emménagement : le pôle Cohésion sociale a déménagé et rejoint le **site de l'Étape**, en novembre 2023.



Liens utiles

www.economie.gouv.fr
www.gouvernement.fr/hebergement-logement

Chiffres Clés de la DREETS

Depuis l'été 2023, grâce à la **contribution des différents services de la DREETS**, le service études, statistiques, évaluation (SESE) **publie** mensuellement sur **internet** les **chiffres clés** de la DREETS Centre-Val de Loire.

Compétences transversales

Les **Formations internes et en direction des DDETS/PP**, réalisées en 2023 par le **service des affaires financières** ont permis l'acquisition ou le renforcement de **compétences**, sur l'outil de gestion financière **CHORUS Formulaires**.

www.travail-emploi.gouv.fr
www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr
www.immigration.interieur.gouv.fr
www.geci.dgccrf.rie.gouv.fr/portail/accueil.php

Plan de mobilité employeur - PDME

Le **groupe de travail** interne à la DREETS, vise à **optimiser l'efficacité des déplacements** domicile/travail, en ciblant les **thématiques de la mobilité, dont le vélo et le covoiturage.**

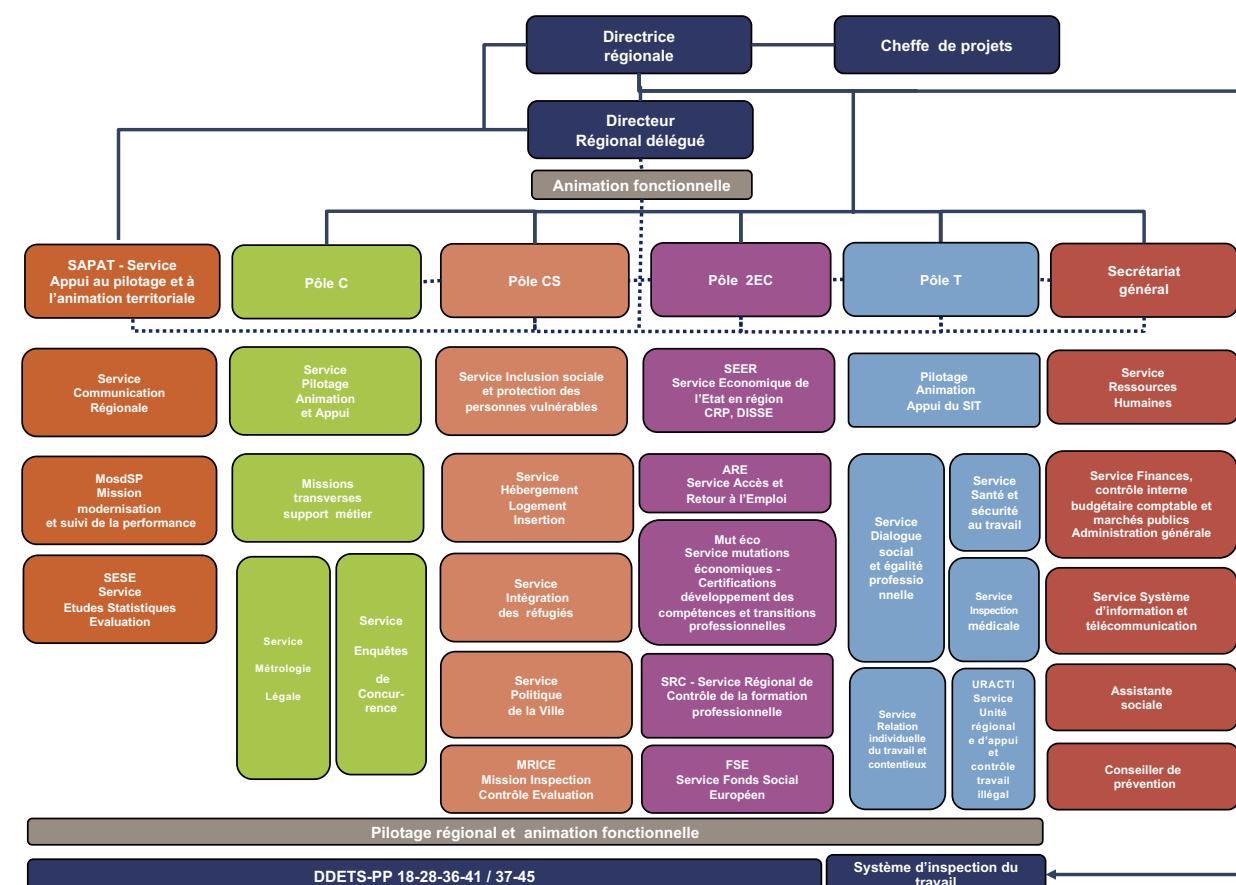
Communication

Publication mensuelle de la **newsletter de la DREETS** et de la **newsletter dialogue social**. En 2023, des stagiaires en Bachelor « Métiers du multimédia et de l'internet » ont réalisé plusieurs **reportages vidéos** sur des **événements** initiés ou soutenus par la DREETS.

www.signal.conso.gouv.fr
www.rappel.conso.gouv.fr
www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf

Remerciements

Un grand MERCI à toutes les équipes de la DREETS et à tous nos partenaires pour leur précieuse collaboration.



**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

12 place de l'Étape - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>